



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HARLEM DÉSIR
SECRETARE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES EUROPEENNES

ALAIN VIDALIES
SECRETARE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS, DE LA MER
ET DE LA PECHE

Communiqué de Presse

Communiqué de Presse

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Paris, le 26 janvier 2017

Liaison ferroviaire Lyon-Turin

Le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, Harlem Désir, et le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Alain Vidalies, se félicitent du vote définitif ce jeudi 26 janvier 2017 par le Sénat d'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne signé le 24 février 2015 pour l'engagement des travaux de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin.

C'est une étape essentielle dans la réalisation de cette grande infrastructure européenne, qui permettra de rapprocher et d'intensifier les échanges entre la France et l'Italie, en même temps qu'elle sera un maillon crucial du corridor transeuropéen méditerranéen reliant la péninsule ibérique à la Slovénie et la Hongrie. La position de centre de gravité de la France au cœur de l'Europe s'en trouvera confortée.

Cette liaison ferroviaire Lyon-Turin constitue un projet d'avenir, innovant, permettant de renforcer l'attractivité de nos territoires, de stimuler l'emploi. Elle contribue à répondre à nos engagements en faveur du développement durable en favorisant le report modal. Avec une mise en service envisagée en 2029, plus de 40% des échanges de marchandises dans la zone pourront ainsi être assurés par le mode ferroviaire à l'horizon 2035, contre 8,8% en 2015, soit un report estimé à 700 000 poids lourds vers le rail.

Signe de son importance pour l'Europe, ce projet bénéficie d'une subvention de 813,8 millions d'euros de l'Union européenne, au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, pour la période 2014-2019. Cette enveloppe octroyée pour la section transfrontalière correspond aux taux maximaux possibles de cofinancement par l'Union européenne.

Contacts presse :

Cabinet d'Harlem Désir : 01 43 17 55 06 - secretariat-presse.cabaeu@diplomatie.gouv.fr

Cabinet d'Alain Vidalies : 01 40 81 77 57 - secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr
